

# Demande d'enlèvement des encombrants

Bonnieux



L'enlèvement des encombrants a lieu chaque  
2ème et 4ème lundi du mois

## REGLEMENT

Le service est réservé aux particuliers

Le service est réservé aux personnes ne pouvant pas se rendre à la déchetterie

Les objets devront être déposés la veille au soir sur le domaine public

**Le nombre d'objets encombrants est limité à 5 par passage**



### SONT INTERDIT

Les ordures ménagères, les déchets végétaux, les sacs de vêtements, les déchets artisanaux, médicaux ou industriels, les matériaux en amiante, les bidons de liquides divers, les pots de peintures, les pneumatiques, les objets non séparés de leur partie vitrées.



### SONT ADMIS

Les gros appareils ménagers, les meubles démontés, les portes et fenêtres sans le vitrage, les sommiers et matelas.

Nom et prénom :

Téléphone :

Adresse :

Objets à enlever :

Signature :

**Cadre réservé à la mairie**

Date de réception de la demande :